

## Compétitions U13 et U15 - Bourgogne et Franche-Comté

### Journées de brassages : règlement sportif

#### Pour les équipes jouant à 15

Un seul règlement est à respecter intégralement celui du « **Rugby digest** ». Tous les critères pour jouer à 15 doivent être validés sans aucune exception (tests, arbitrage, etc. ...) dans le respect intégral des directives fédérales.

En fonction des tournois de ce début de saison et des tests de validation pour jouer à 15 un groupe de niveau A et un groupe de niveau B se sont provisoirement dégagés.

Les brassages ont pour objet de préparer les équipes au jeu à 15 et d'affiner le niveau de ces équipes ; ils sont obligatoires.

A l'issue de ces deux journées de brassage quelques mouvements de montée et descente entre les deux niveaux sont possibles ; les critères d'affectation dans un niveau sont listés ci-dessous et considérés dans cet ordre :

- Respect des critères de validation au jeu à 15.
- Forfaits et tournois à effectif incomplet.
- Synthèse des résultats, moyenne des points par match.
- Avis de la commission des épreuves jeunes (elle tranchera, en dernier ressort, après consultation des responsables départementaux et des cadres techniques).

Rappel important : les équipes U15 ne peuvent jouer à 15 qu'en présence d'un arbitre référent désigné par le DTA. Les clubs recevant s'assureront bien en amont du tournoi de la désignation de cet arbitre qui sera à la charge du club recevant (80 € en Bourgogne).

#### Pour les équipes jouant à 12

Un seul règlement est à respecter intégralement celui du « **Rugby digest** ».

Les brassages ont pour objet d'affiner le niveau des équipes prédéfini par les tournois de début de saison ; ils sont obligatoires.

A l'issue des brassages, l'affectation dans un niveau sera effectué en tenant compte de la demande des clubs, de la synthèse des résultats et de l'avis de la commission des épreuves jeunes (elle tranchera, en dernier ressort, après consultation des responsables départementaux et des cadres techniques).